



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 88681

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation particulièrement préoccupante des orthophonistes exerçant dans les Pyrénées-Orientales. Cette profession se trouve en effet face à une demande de soins extrêmement importante et est, de fait, contrainte de ne plus accepter de prise en charge avant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, alors même que ces prises en charge revêtent le plus souvent un caractère d'urgence. En conséquence, il lui demande quelles mesures pourraient être mises en place dans ce département en particulier pour y rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande de soins.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88681

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2715